

## PROGRAMME

### MISE EN PLACE DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION – CPF : QUELS IMPACTS SUR LES PRATIQUES DE FORMATION ?



**Mardi 17 septembre 2019**

À L'HÔTEL MERCURE  
28 Quai Saint Jean  
41000 BLOIS

Intervenant :  
Vincent CIBOIS



Public concerné :  
Directeurs, Responsables et chargés de  
formation, agents en charge du CEP

Inscriptions :  
[www.anfh.fr/centre](http://www.anfh.fr/centre)

Tout sur le CPF :  
[www.anfh.fr/thematiques](http://www.anfh.fr/thematiques)

*La loi n°2016-1088 du 8 août 2016 dite Loi « Travail » et l'ordonnance n°2017-53 du 19 janvier 2017 ont ouvert la voie à une transposition du compte personnel de formation -CPF dans la fonction publique hospitalière-FPH. L'ordonnance a été suivie au cours du premier trimestre 2017 par un décret d'application, une circulaire ainsi qu'une note d'information en date du 16 février 2018 qui régissent la mise en place de ce dispositif dans les établissements.*

*Cette réforme, comme celle de 2014 dans le secteur privé dont elle s'inspire pour partie, transforme en profondeur les pratiques, les jeux d'acteurs et les mécanismes de gestion de la formation. La journée tentera de répondre aux nombreuses interrogations tant sur le plan juridique que technique ou méthodologique :*

***Quelle place accorder au CPF dans mon plan de formation ?***

***Comment le financer ?***

***Quelle(s) marge(s) de manœuvre a mon établissement et quelles stratégies mettre en place ?***

***Quelle place accorder au dialogue social autour de ce nouveau droit ?***

# PROGRAMME

## LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION – CPF

**08h45 : Accueil café**

**09h15 : Ouverture de la journée**

**9h20-11h00 : Rappel du cadre général de mise en œuvre du CPF**

☞ **CPF : contenu et objectifs**

Objectif général de mise en œuvre, public bénéficiaire, contenu du CPA

☞ **Capitalisation et alimentation du compte**

Calcul des droits selon les bénéficiaires, droits DIF, modalités d'alimentation du compte

☞ **Modalités de mobilisation du compte**

Modalités d'utilisation du compte (accord de l'employeur, cas de refus, cas d'opposabilité à l'employeur, éligibilité au CPF, articulation avec d'autres dispositifs...)

**11h15 – 12h30 : Mise en œuvre du CPF**

☞ **Financement du CPF dans la FPH**

☞ **CPF et transition professionnelle**

Transférabilité des droits, modalités de mise en œuvre et de financement

☞ **CPF et Conseil en Evolution Professionnelle**

Le CEP : un appui à la mise en œuvre du projet professionnel de l'agent, rôle des établissements et de l'ANFH

☞ **Le CPF : panorama des enjeux et impacts pour les acteurs**

**12h30 – 14h00 : Déjeuner**

*A table!!!*



**14h00 – 16h50 : Ateliers pratiques en sous-groupes :**

**Atelier 1 :** Les actions à mettre en place dans mon établissement pour conduire la mise en place du CPF

**Atelier 2 :** Quelle stratégie financière pour mon établissement (priorités, modalités) ?

**16h50 : Clôture de la journée**

